



## LE MÉTIER DE PUÉRICULTEUR(TRICE)

### LE(LA) PUÉRICULTEUR(TRICE) DIPLÔMÉ(E) D'ÉTAT

- est un(e) infirmier(e) spécialisé(e) dans le champ de l'enfance.

- assume des responsabilités dans la prise en soins en matière d'éducation, de relation et de gestion dans des secteurs diversifiés pour répondre aux besoins de santé de l'enfant, de la naissance à l'adolescence, dans ses différents lieux de vie : famille, structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, établissements médico-sociaux, établissements de santé (maternité, néonatalogie, pédiatrie, pédopsychiatrie).

## LA FORMATION

Elle diplôme des professionnel(le)s, issu(e)s du champ sanitaire, compétent(e)s dans l'accompagnement de la fonction parentale et la prise en compte de la singularité de l'enfant en intégrant les évolutions sociétales et technologiques avec un questionnement éthique.

Durée : **12 mois en alternance** théorie et stages cliniques.

### • ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

**15 modules thématiques** : sociologie, psychologie, spécialités pédiatriques, droit, protection de l'enfance, périnatalité, psychopédagogie, pédopsychiatrie, alimentation, etc.

### • FORMATION PRATIQUE

- travaux et démonstrations pratiques animés par des formatrices ou des professionnels de terrain : découverte des différents lieux d'exercice du puériculteur(trice) (PMI, pédiatrie, néonatalogie, structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, maternité)  
- possibilité d'un stage optionnel choisi par l'étudiant(e) en lien avec son projet professionnel.

### • MOYENS PÉDAGOGIQUES

- 2 formatrices puéricultrices cadres de santé.  
- nombreux vacataires : sociologues, psychologues, pédiatres, chirurgiens, avocats, etc.  
- L'École de Puériculture privilégie les méthodes actives et semi-directives, en particulier les travaux en sous-groupes.  
- suivi pédagogique individualisé assuré par les formatrices au cours de l'année.  
- salle équipée d'ordinateurs.  
- centre de documentation.

### • FRAIS DE SCOLARITÉ

Renseignements sur <http://eicn.chu-nancy.fr>

## L'ADMISSION

Concours annuel en automne. Inscriptions de mi-mai à mi-août.

### • PEUVENT SE PRÉSENTER AU CONCOURS

- tout(e) infirmier(e) diplômé(e) d'État.  
- toute personne diplômée d'État de Sage-femme.  
- tout(e) étudiant(e) de dernière année de ces deux formations.

### • ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

- une épreuve de questions à choix multiples et à réponses ouvertes et courtes portant sur le programme des études d'infirmier.  
- une épreuve de tests psycho-techniques.

### • ÉPREUVE D'ADMISSION

- un oral pour les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne.

## CONDITIONS MATÉRIELLES

### • STATUT DE L'ÉCOLE

L'École de Puériculture est un externat. Accès aux différents services du CHU. La formation ouvre droit au régime étudiant.

### • BOURSES

Elles sont accordées par le Conseil Régional aux étudiant(e)s dont les ressources ne dépassent pas un plafond fixé annuellement.

### • INDEMNITÉS DE STAGES

La formation n'ouvre aucun droit à des indemnités de stage.

## SITUATION DE L'EMPLOI

Les étudiant(e)s diplômé(e)s ont tous(tes) un emploi à la sortie de l'année de formation en grande majorité dans les établissements de santé (pédiatrie et néonatalogie).